

Commission observatoire

Rapport observatoire # 7 Bilan période hivernale

23 avril 2018



PRESENTATION DU SIAO 22

4 principes fondamentaux

- ❑ **L'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge**
Chaque personne et famille ayant besoin d'un hébergement doit pouvoir y accéder, en urgence si nécessaire, et y demeurer jusqu'à son orientation vers une proposition adaptée
- ❑ **L'accès au service public**
Un service de l'accueil et de l'orientation en tout point du territoire.
- ❑ **Le « Logement d'abord »**
L'hébergement ne doit pas être une étape indispensable, l'accès direct au logement doit être privilégié lorsque les situations le permettent.
- ❑ **La coordination des acteurs**

PRESENTATION DU SIAO 22

Les objectifs principaux

- ❑ Réduire les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent.
- ❑ Traiter avec équité les demandes et orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité.
- ❑ Coordonner la mise en réseau des acteurs et des moyens et améliorer la fluidité entre hébergement et logement.
- ❑ Participer à la mise en place d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins, les réponses apportées et/ou à apporter.

PRESENTATION DU SIAO 22

Les principaux acteurs:

- ☐ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- ☐ L'opérateur SIAO
- ☐ Les structures relais SIAO
- ☐ Les gestionnaires d'hébergement et de logement
- ☐ Les bailleurs sociaux

LE FONCTIONNEMENT DU SIAO 22

Personne en situation d'urgence sans domicile



Mise à l'abri

Via le 115

Via un hébergement d'urgence

Pas de mise à l'abri

CESP

OPERATEUR SIAO 22

- Centralise toutes les demandes
- Centralise toutes les offres

Personne en demande d'un hébergement ou de logement



Entretien avec une structure relais

- Évaluation de la situation
- Préconisation d'un dispositif d'hébergement/logement

Dispositifs SIAO

Hébergement:

CHRS, ALT, place de stabilisation

Logement accompagné:

Pension de familles, FJT

Entrée dans un logement

Avec ou sans accompagnement

Demande de logement

Entrée sur un dispositif

CHIFFRES CLES DE L'URGENCE



1 215 ménages différents



75 % de personnes isolées



4494 demandes d'hébergement



2 037 hébergements:

60 % des demandes font l'objet d'une proposition

45 % aboutissent à une mise à l'abri



74 % des demandes d'hébergement émanent du territoire de Saint-Brieuc



21772 nuitées hôtelières
(30% des mises à l'abri)

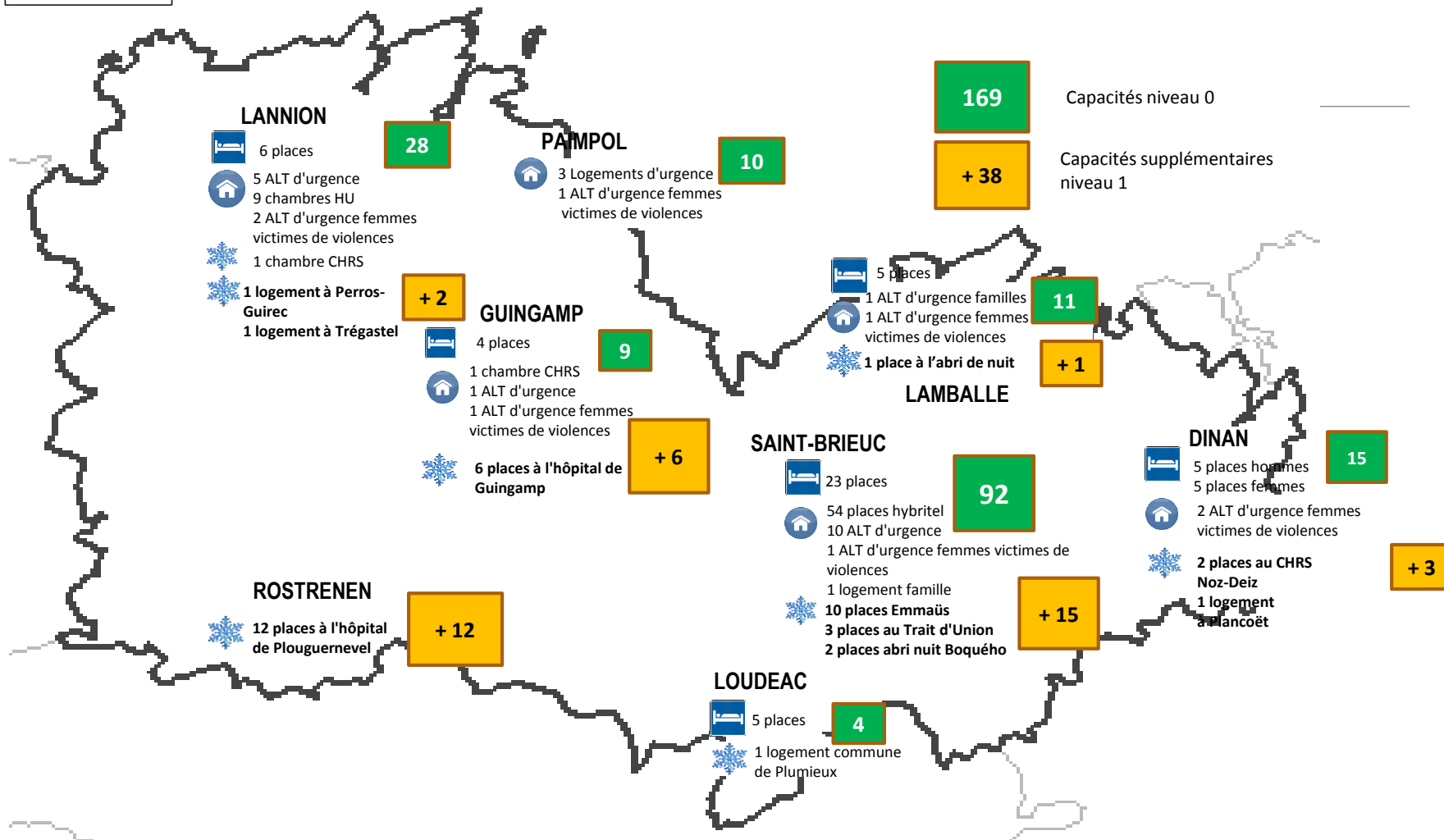


169 places d'hébergement

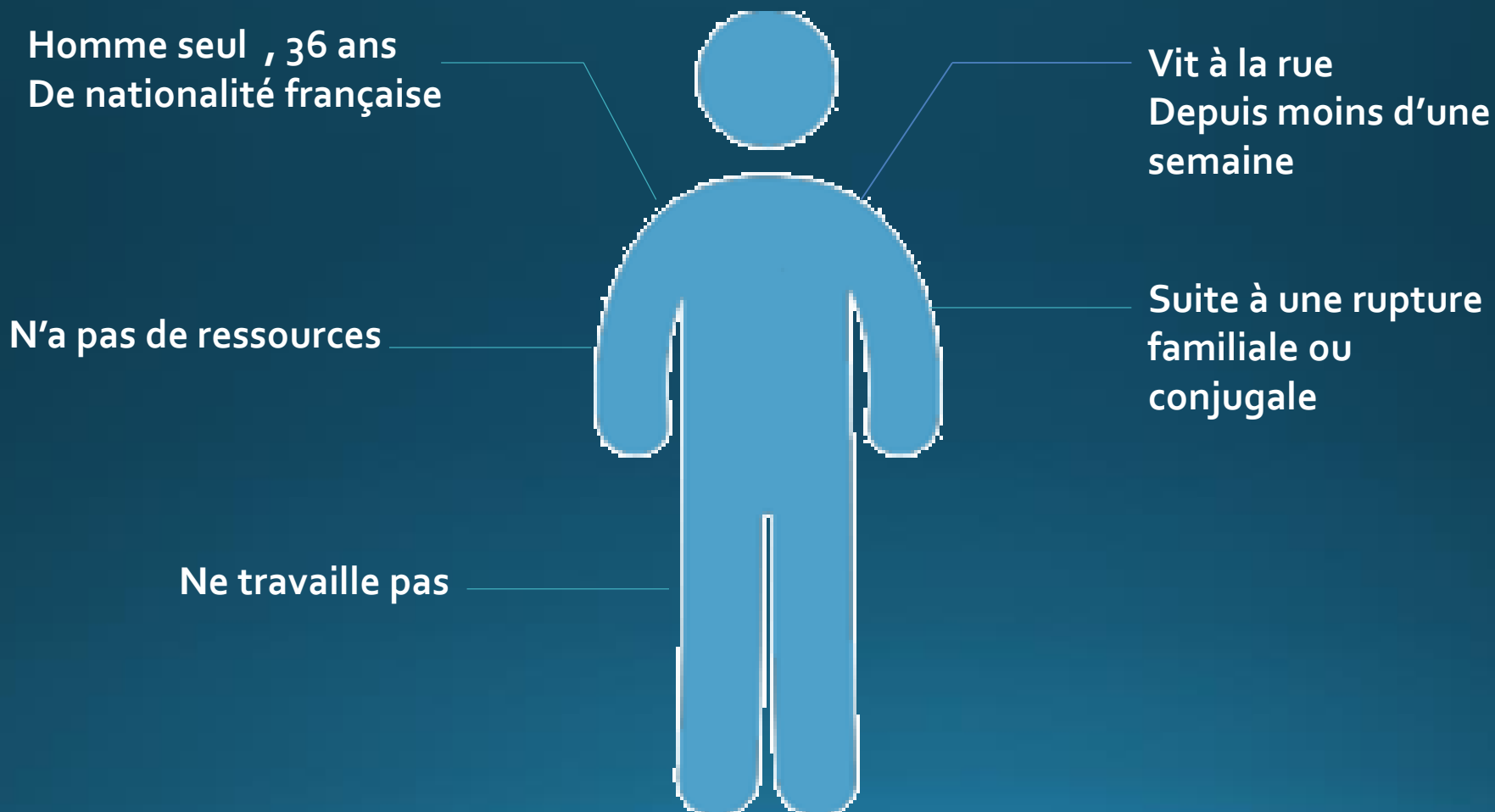


L'éloignement des structures et l'absence de moyens de transport sont un frein à la mise à l'abri

Capacités d'accueil par territoire



Sociotype du chef de ménage demandeur



1 215 ménages : un nombre **relativement stable** entre 2016 et 2017: + 22 ménages

- ❑ Une augmentation des familles en demande d'hébergement (+ 30 % par rapport à 2016)



- ❑ Une stabilisation du nombre de femmes en 2017 après une augmentation de 43,3 % entre 2012 et 2016



Mise à l'abri à **hybritel**, structure alternative à l'hôtel pour les familles (54 places) ou à l'hôtel

✓ Poursuivre le développement des réponses d'hébergement pour les femmes et les familles

4494 demandes d'hébergement: un volume en augmentation par rapport à 2016 (+27%)

❑ 60% des demandes font l'objet d'une proposition d'hébergement (contre 75 % en 2016)

❑ 45% des demandes aboutissent à un hébergement effectif (contre 60 % en 2016),



L'éloignement de la structure proposée associé à l'absence de moyen de transport restent un frein important,

Un manque de réponse pour les familles (saturation hôtelière)

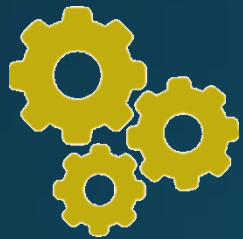
Des facilités de transport avec les tickets tibus et billets SNCF (mobilisation de l'enveloppe hôtel - DDCS)

✓ Favoriser des réponses d'hébergement de proximité.



Une diminution du nombre d'hébergements effectifs en 2017 :- 3,5%

❑ Un taux d'attribution (réponses positives) de 45% contre 60 % en 2016



2 demandes sur 5 ne font l'objet d'aucune proposition.

L'absence de places disponibles est le motif majoritaire de l'absence de proposition ainsi que le statut administratif des personnes (parcours d'asile)

✓ Renforcer les réponses d'hébergement et la fluidité vers les dispositifs d'insertion et de logement

Une prise en charge à l'hôtel qui repart à la hausse

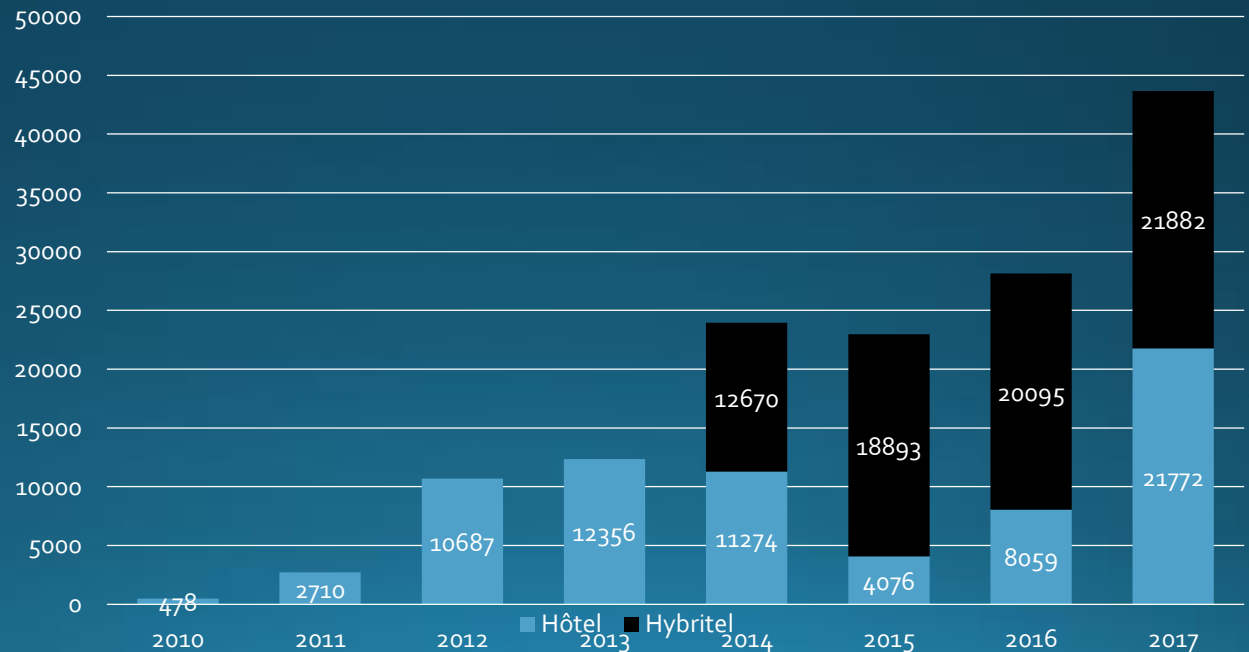
❑ En 2017, le volume de nuitées multiplié par 2,7 par rapport à 2016



Saturation hôtelière. Difficultés de mise à l'abri des familles.

✓ Renforcer les réponses d'hébergement alternatives à l'hôtel

Evolution de la prise en charge nuitées hôtelières



Héberger temporairement pour héberger davantage de personnes ?

- ❑ Certaines structures ont fait le choix de limiter les durées de séjour pour permettre du turn-over et héberger davantage de personnes différentes
- ❑ En 2017, 21 % des orientations par le 115 ont été faites pour des séjours d'une seule nuit contre 41 % en 2013.



Un manque de fluidité entre l'urgence et l'insertion:

- Des délais d'attente SIAO longs
- Des entrées en CADA qui tardent avec des problématiques de santé qui se greffent,
- Etc.

- ✓ Développer des réponses permettant de concilier la prise en charge sanitaire et sociale
- ✓ Renforcer la fluidité de l'hébergement d'urgence vers l'hébergement d'insertion et le logement

Les femmes victimes de violences conjugales toujours aussi nombreuses

- ❑ 106 femmes victimes de violences en 2017, 109 en 2016
- ❑ Près de 38 % des réponses apportées se font encore à l'hôtel (- 10 points/2016)



- Un manque d'accompagnement spécifique lors de l'hébergement
- Une solution hôtelière peu sécurisante
- Peu de prise en charge des enfants témoins des violences

Développement d'une réponse d'hébergement pour les femmes victimes de violences depuis 2012:

- Ouverture de 9 Alt d'urgence dédiés



✓ Le travail engagé dans le cadre du groupe de travail femmes victimes de violences avec l'élaboration d'un cahier des charges sur les modalités d'accompagnement et d'hébergement est finalisé. **Etape de mise en œuvre** p.11

VOLET URGENCE :

Des améliorations

- Une augmentation des capacités d'hébergement (+ 50%) depuis 2012 qui a permis d'améliorer les réponses:
 - ❑ Pour les familles avec la création d'hybritel qui offrent des conditions de confort bien plus favorables qu'à l'hôtel
 - ❑ Pour les femmes victimes de violences avec l'ouverture d'ALT d'urgence dédiés
 - ❑ Les nouvelles places d'Emmaüs (2 chambres doubles + logement famille)
 - ❑ en 2018, l'ouverture de 9 logements d'urgence au CCAS de Lannion

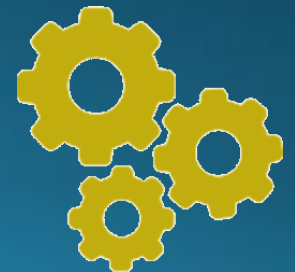


VOLET URGENCE :

Mais encore des efforts à fournir

Des efforts encore à fournir, pour améliorer :

- ❑ La fluidité entre l'hébergement d'urgence – insertion / logement
- ❑ L'accompagnement en hébergement d'urgence (accès au logement)
- ❑ La sécurité dans les abris de nuit
- ❑ La prise en charge sanitaire et sociale (LHSS, LAM, etc.)
- ❑ Les orientations vers les dispositifs de la demande d'asile
- ❑ Les réponses d'hébergement pour les femmes et les familles



VOLET URGENCE :

Plan hiver (du 01/11/2017 au 31/03/2018)



3 déclenchements sur la période

❑ Veille renforcée du 05/02/18 à 14h00 au 09/02/18 à 10h00

Ouverture de **13 places supplémentaires** à Saint-Brieuc avec une occupation de **9 places en moyenne** sur la période

❑ Veille renforcée du 22/02/18 à 14h00 au 24/02/18 à 10h00

Ouverture de **13 places supplémentaires** à Saint-Brieuc avec une occupation de **8 places en moyenne** sur la période

❑ Niveau 1 du 24/02/18 à 14h00 au 05/03/18 à 10h00

Ouverture de **38 places supplémentaires** sur l'ensemble du département avec une occupation de **16 places en moyenne** sur la période (Trait d'Union, Emmaüs, Noz-Deiz, Hôpital de Guingamp, logement de Perros-Guirec)

Changement de système d'information

Nouveau système d'information SI SIAO

- ❑ Mise en place au 1^{er} janvier 2018 sur le volet urgence et insertion,
- ❑ un système d'information national
- ❑ Un mode de comptage différent de l'application proGdis (demandes initiales et renouvellement). Des bases différentes qui ne permettent pas de comparaisons.
- ❑ L'extraction des données sur l'origine géographique des demandes n'est pas possible avec le SI SIAO. Nouvelle version à venir qui devrait prévoir cette possibilité.

SAMU SOCIAL



- **Saint-Brieuc:** 52 maraudes et 1312 contacts établis (55,28% des contacts départementaux)
25 contacts en moyenne par maraude
- **Guingamp:** 30 maraudes et 541 contacts établis (22,79% des contacts départementaux)
18 contacts en moyenne par maraude
- **Dinan:** 29 maraudes et 395 contacts établis (16,64% des contacts départementaux)
14 contacts en moyenne par maraude
- **Lannion:** 29 maraudes et 84 contacts établis (3,54% des contacts départementaux).
3 contacts en moyenne par maraude
- **Lamballe:** 26 maraudes et 41 contacts établis (1,72% contacts départementaux)
1,5 contacts en moyenne par maraude

VOLET INSERTION

2011

- Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- Places de Stabilisation
- Logements conventionnés à l'Aide au Logement Temporaire

CHRS
PS
ALT

2013

- Pensions de Famille * :
- Pensions de Famille Ordinaires
- Résidences Accueil

PF
PFO
RA

2015

- Foyers de Jeunes Travailleurs* : 5% du parc

FJT

CHIFFRES CLES DE L'INSERTION



852 demandes traitées (CHRS, ALT, Stabilisation, pension de familles et FJT)



267 offres traitées



Plus de 3,2 demandes d'hébergement pour une offre



Un délai moyen d'attente de 15 semaines avant l'attribution d'un hébergement



3 demandes en pension de familles pour une offre



Un délai moyen 22 semaines avant une attribution d'une place en pension de familles



251 demandes en attente



Plus d'un ménage sur deux sortant du dispositif SIAO accède au logement

Un volume de demandes d'hébergement en légère diminution depuis 2012: 779 en 2017 pour 826 en 2012

- ❑ Le dispositif CHRS est le plus sollicité (51% des demandes d'hébergement), contre 41% pour l'ALT et 8% pour la PS
- ❑ Le territoire de Saint-Brieuc concentre 2 demandes sur 5 et les demandes départementales 10% des demandes.



- Avec plus de 3,2 demandes pour une offre d'hébergement d'insertion, l'offre reste encore insuffisante sur le territoire (ratio de 2,8 en 2012).
- Deux territoires avec une tension supérieure à la moyenne départementale: Saint-Brieuc et Lamballe

Un volume d'offres d'hébergement en baisse (-17%) entre 2012 et 2017: 242 offres en 2017 contre 292 en 2012

- ❑ Cette réduction est plus marquée sur les dispositifs PS (-38%) et ALT (-26%) que CHRS (-6%)

Un parc d'hébergement qui a évolué depuis 2012 :

- Redéploiement d'ALT d'insertion vers de l'hébergement d'urgence
- 5 places CHRS redéployées sur Lamballe
- 2 places de stabilisation créées à Lannion



Des délais d'attente moyens en augmentation depuis 2012

de 12 à 26 semaines d'attente

- ❑ ALT : 12 semaines (+ 4 semaines)
- ❑ CHRS: 16 semaines (+ 4 semaines)
- ❑ PS: 26 semaines (+ 16 semaines)



- Des délais d'attente très importants pour le dispositif de place de stabilisation. Très loin de la temporalité du public très marginalisé.

- ✓ Poursuivre le développement des places de stabilisation
- ✓ Développer l'accompagnement en addictologie des publics en places de stabilisation avec la mise en place d'équipes mobiles pour favoriser le parcours de soins .

Des propositions d'hébergement qui aboutissent plus facilement

- ❑ Diminution des anciennes offres étudiées en CUA (51 en 2017 contre 149 en 2015)



Les attributions se font plus rapidement avec les ménages positionnés en 1^{ère} et 2^{ème} position.

Les demandes de logement résidences sociales: pension de familles



❑ 50 demandes pour 16 offres. Une tension plus forte sur le territoire de Guingamp (ratio de 9)



❑ 32 demandes en attente

Des délais d'attente importants avant une attribution:

- résidence accueil: 26,4 semaines

- pension de familles ordinaire: 17,1 semaines

✓ Renforcer la réponse en pension de familles sur le département

Les demandes de logement résidences sociales: foyer jeunes travailleurs



❑ 23 demandes pour 9 offres. Une offre concentrée sur Saint-Brieuc. Aucune offre transmise pour le territoire de Dinan en 2017



❑ 5 demandes en attente

Les demandeurs ont attendu 20,6 semaines avant une attribution

- ✓ Harmoniser les procédures d'accueil en FJT-SIAO sur l'ensemble des territoires
- ✓ Intégrer de nouvelles structures

Intégration des FJT au périmètre SIAO à hauteur de 5% de leur places

En 2015: FJT de Saint-Brieuc et Dinan

En 2017: FJT de Guingamp et Lamballe

Sociotype du chef de ménage demandeur

Homme seul ,
37 ans

Hébergé par des
tiers

A des ressources
< 600 €
Minima sociaux

Suite à une rupture
familiale ou
conjugale

Sans activité

Pas d'évolution majeure
dans le public depuis 2012



Les ménages prêts à habiter

❑ En 2017, le SIAO a recensé 43 ménages hébergés prêts à habiter. Sur les 43 ménages prêts à habiter, 18 ont accédé à un logement social autonome.

Les autres ménages :

- sont encore en hébergement (18 ménages)
- ont accédé à un logement dans le parc privé (2 ménages)
- sont hébergés chez un tiers (4 ménages)
- sont dans une situation inconnue pour la structure gestionnaire (1 ménage)

✓ Renforcer l'utilisation de ce circuit par tous les gestionnaires de structure d'hébergement d'insertion.



Un circuit d'accès au logement social pour les publics accompagnés au sein des dispositifs intégrés au SIAO.

Conformément à la circulaire du 8 avril 2010 relative au SIAO, l'opérateur SIAO tient à jour, via une base de données, la liste nominative des ménages prêts à habiter.

Plus d'un ménage sur deux sortant d'un dispositif intégré au SIAO accède au logement

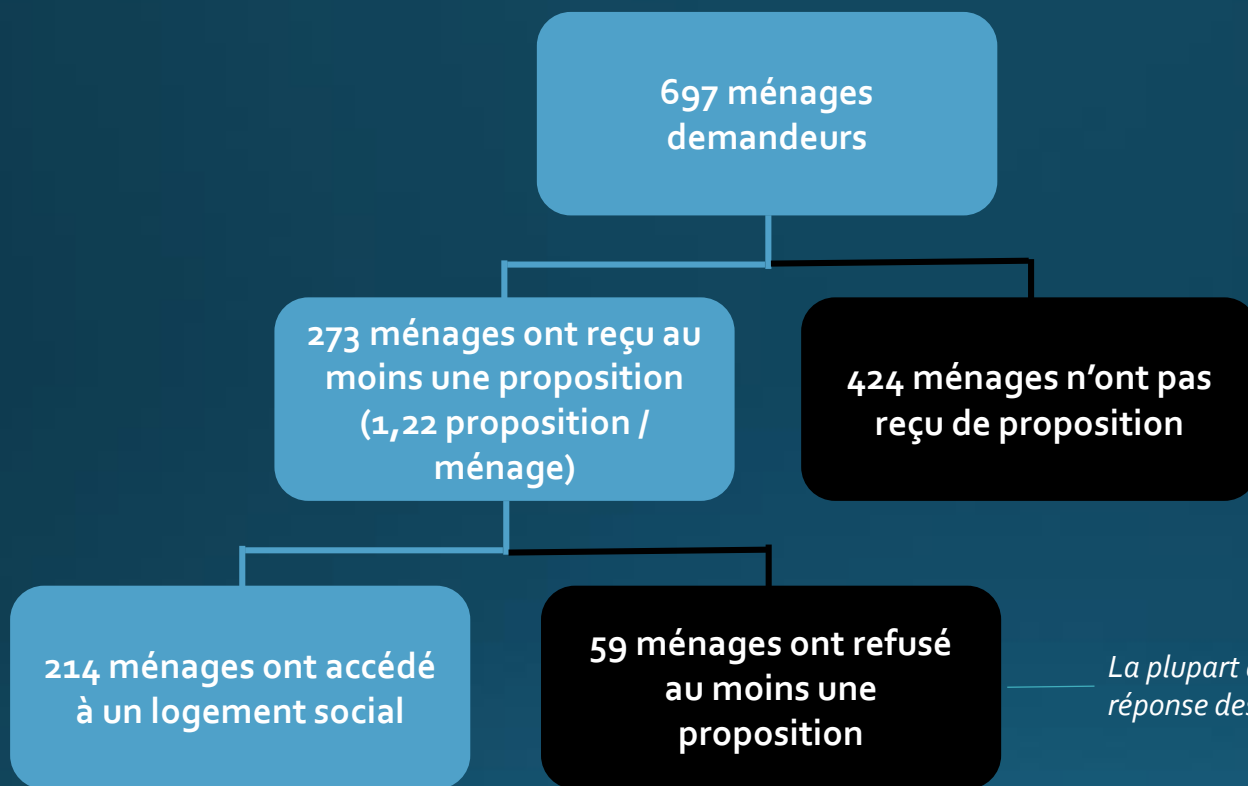
- ❑ En 2017, sur les 244 sorties recensées, 117 l'ont été vers du logement (127 en 2016). Les ménages qui sortent d'hébergement vers un logement, accèdent pour **plus des $\frac{2}{3}$ à un logement du parc public.**



- Des sorties qui restent parfois problématiques (personnes vieillissantes, en situation de handicap, etc.)

- ✓ Renforcer les liens du SIAO avec les structures médico-sociales (ACT, FOA, EHPAD, etc.). L'accès aux structures médico-sociales dédiées aux personnes âgées, handicapées et dépendantes est en général plus difficile pour les publics précaires.
- ✓ Développer des actions innovantes permettant d'adapter des réponses aux besoins identifiés (personnes SDF vieillissantes, logement sas pour éviter les ruptures de prise en charge, etc.)

Le suivi de l'accord collectif



□ **214 ménages** relogés par les bailleurs sociaux (191 en 2016) sur 273 ménages ayant reçus au moins une proposition.

Ce chiffre s'apprécie avec l'engagement des bailleurs sociaux, stipulé dans l'ACD, de répondre favorablement à 250 demandes de logements formulées par des ménages en sortie d'hébergement.

La plupart des motifs de refus est liée à la non réponse des ménages demandeurs

Sources: imhoweb

Dans le cadre du **suivi de l'accord collectif départemental**, l'opérateur SIAO recense :

- Le nombre de propositions faites aux ménages par les bailleurs sociaux et le nombre d'accès au logement social
- Le nombre et les motifs de refus des propositions opposés par les ménages en sortie d'hébergement.



VOLET INSERTION:

Des améliorations mais encore des efforts à fournir

- ❑ 2 nouvelles places de stabilisation à Lannion
- ❑ L'accompagnement ASRL (Accompagnement Social Renforcé dans le Logement)
- ❑ De nouvelles places en pension de familles



VOLET INSERTION :

Des améliorations mais encore des efforts à fournir

Des efforts encore à fournir :

- ❑ Favoriser la fluidité entre l'hébergement d'urgence – insertion / logement
- ❑ Poursuivre le développement des places de stabilisation
- ❑ Développer l'accompagnement en addictologie des publics en places de stabilisation avec la mise en place d'équipes mobiles pour favoriser le parcours de soins
- ❑ Renforcer la réponse en pensions de famille sur le département
- ❑ Renforcer les liens du SIAO avec les structures médico-sociales (ACT, FOA, EHPAD, etc.). L'accès aux structures médico-sociales dédiées aux personnes âgées, handicapées et dépendantes est en général plus difficile pour les publics précaires.
- ❑ Développer des actions innovantes permettant d'adapter des réponses aux besoins identifiés (personnes SDF vieillissantes, logement sas pour éviter les ruptures de prise en charge, etc.)



MERCI DE VOTRE ATTENTION